

- Télétransmis en Préfecture le :

- Publié sur le site Internet de Haut-Bugey Agglomération le : 09 OCT. 2024

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Feuille

N° 39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 9/10/2024 N° D2024-52

Nomenclature :

Acte accompli dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil au Président

Objet : Signature d'un contrat avec ECOSYSTEM concernant la mise à disposition d'un container de stockage pour les Déchets d'Équipement Electriques et Electroniques ménagers DEEE

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation de « **prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des conventions avec des éco-organismes agréés pour la collecte et la valorisation des déchets ménagers relevant des filières « responsabilité élargie des producteurs- REP du 06/10/2022** » à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'Agglomération,

DECIDE

Article 1 : de signer le contrat de mise à disposition d'un container de stockage des Déchets d'Équipement Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) avec l'éco-organisme ECOSYSTEM. Le contrat prend effet à la date de livraison, pour une durée de 1 an.

Article 2 : ECOSYSTEM met le container gratuitement à disposition de HBA sur le site de la déchetterie d'Izernore, pendant 1 an, et prend en charge les coûts de dépose et d'enlèvement. A charge pour HBA de décider à la fin du contrat de la restitution ou de l'achat du container au coût prévisionnel de 3200 €/HT.

Article 3 : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération



Le Président,

Michel MOURLEVAT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "MOURLEVAT", written over the printed name.